

■ LAMY



■ La gestion : Lamy

Avec ses 3095 collaborateurs et un maillage national de 235 implantations, Lamy se positionne clairement comme l'un des leaders de l'administration de biens en France.

■ Pour répondre aux attentes de ses clients, Lamy s'appuie sur :

- La proximité avec son réseau d'agences implantées sur l'ensemble du territoire, et proches des immeubles gérés. Avec cette cartographie, Lamy peut se prévaloir d'une connaissance approfondie des hommes, des biens et des usages spécifiques à chaque marché local.
- La transparence de ses relations avec ses clients en fournissant des documents juridiques et comptables clairs, précis et adaptés aux diverses situations.
- Le professionnalisme des collaborateurs qui bénéficient de parcours professionnels et de formations tout au long de leur carrière. Les collaborateurs de Lamy sont en permanence formés aux réglementations complexes et aux outils de gestion les mieux adaptés pour valoriser le patrimoine immobilier qui leur est confié.
- L'innovation avec un système d'information performant, un site internet qui constitue une véritable vitrine commerciale et la recherche d'actions concrètes tournées vers le développement durable et responsable.
- Au service de leurs clients propriétaires, copropriétaires, et locataires, les agences Lamy gèrent, en copropriété ou gérance, 810 000 logements et 2 millions de mètres carrés de commerces et bureaux.

■ Les assurances locatives

Les différents mandats :

OPTION ECONOMIQUE = Gestion locative (7,6 % TTC) sur les encaissements

OPTION PRATIQUE = Gestion locative (7,6% TTC) + Garantie de Loyers Impayés et détérioration immobilières (1,6 % TTC)

OPTION TRANQUILLE = Option pratique + Vacance (1,5% TTC)

OPTION TRANQUILLE* = Option tranquille + Carence (1 mois de loyer agréé)

Garanties	Durée / Montant	Franchise	Coût
Loyers impayés	Durée illimitée	Pas de franchise Plafond de garantie : 80 000 €	1,6 % TTC des encaissements
Détériorations immobilières	plafond de 8000 €	Dépôt de garantie	
Protection juridique	plafond de 5000 €	seuil d'intervention : 400 €	
Vacance locative	100 % du dernier loyer quittancé HC pendant 6 mois	2 mois	1,50% TTC sur le quittancement
Carence locative	100 % du loyer agréé HC pendant 6 mois	2 mois et franchise hivernale pour les lots livrés entre le 1/11 et le 28/2	1 mois de loyer agréé HC à régler 2 mois minimum avant la remise des clés